

Aux parents des enfants fréquentant les structures de garde de l'APAJYM

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, nous vivons une situation sanitaire sérieuse. Nous en suivons l'évolution au jour le jour et adaptons, cas échéant, notre encadrement aux directives fédérales et cantonales.

Nous avons reçu ce jour l'information de la fermeture des écoles jusqu'à la fin du mois d'avril. Les structures de garde, garderies et UAPE, demeurent, elles, ouvertes.

En ce qui concerne, Le château de sable, Les Castors d'Yvonand et de Pomy, les **prestations demeurent à ce jour assurées, et selon leur contrat (type de prestation et horaire), pour tous les enfants actuellement inscrits.**

Pour les heures scolaires, nous assurons la garde des enfants qui fréquente l'UAPE à deux moments de la journée. Par exemple :

Petit-déjeuner + midi

Garde assurée toute la matinée à l'UAPE de l'heure habituelle de dépôt de l'enfant jusqu'à 14h00.

Midi + Goûter

Garde assurée à l'UAPE de 11h35 jusqu'à l'heure usuelle de départ de l'enfant en fin de journée.

Petit-déjeuner + Midi + Goûter

Garde assurée toute la journée à l'UAPE de l'heure habituelle de dépôt de l'enfant jusqu'à l'heure usuelle de départ de l'enfant en fin de journée.

Le financement des prestations de garde supplémentaires, hors contrat, décrites ci-dessus est pris en charge par le RYMAJE. La fréquentation relevant du contrat de l'enfant reste à charge des parents.

Pour les enfants qui fréquentent l'UAPE pour une seule prestation, l'UAPE assure sa prise en charge uniquement sur la durée habituelle définie dans le contrat. Pour les parents, répondant aux critères définis par le DFJC, sont invités à répondre au questionnaire transmis par l'école.

Rappel des critères prioritaires de garde :

- les enfants dont les solutions de garde mettraient en danger des personnes à risque ou des personnes de plus de 65 ans,
- les enfants du personnel soignant et des autres collaborateurs du système de santé,
- les enfants du personnel qui assure ce service d'accueil scolaire.

Important

Pour les enfants fréquentant les structures de garde et dont les parents doivent ou peuvent rester à la maison durant cette période, **nous vous remercions d'envisager de libérer les plages horaires de votre enfant.** Cela nous permettra d'accueillir des enfants des parents répondant aux critères ci-dessus.

A noter, qu'une fois la situation revenue à la normale, l'enfant retrouvera sa fréquentation habituelle. Aucune facturation ne se fera durant cette période exceptionnelle **pour les enfants excusés.**

Vacances scolaires

Les mesures décrites ci-dessus sont assurées pour les périodes scolaires. **En ce qui concerne les vacances de Pâques, la situation doit être évaluée en coordination avec les autorités scolaires.** Une information vous parviendra ultérieurement.

La solidarité et la responsabilité de chacune et chacun d'entre nous seront les seules conditions qui nous permettront de passer dans les meilleures conditions cette période difficile pour nous toutes et tous.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration. Nous vous tiendrons informé dans le cas d'évolution.

Yvonand, le 13 mars 2020

Pour le comité APAJYM,

Yann Rod, président.

